



GROUPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE  
DES INITIATIVES DES SOMMETS (GRIC)  
Première Réunion ministérielle de 2019  
27 juin 2019  
Medellín, Colombie

OEA/Ser.E  
GRIC/M.1/doc.43/19  
25 juin 2019  
Original: espagnol

**DÉFIS ET NÉCESSITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES ÉTATS AYANT PARTICIPÉ  
AU VIII<sup>ème</sup> SOMMET DES AMÉRIQUES AU TITRE DE LA MISE EN OEUVRE DE  
L'ENGAGEMENT DE LIMA**

## **Défis et nécessités d'assistance technique des États ayant participé au VIIIème Sommet des Amériques au titre de la mise en œuvre de l'Engagement de Lima**

### **I. État des lieux**

Le présent document présente un panorama général des défis et nécessités d'assistance technique identifiés par les États ayant participé au VIIIème Sommet des Amériques dans le cadre de la mise en œuvre de l'« Engagement de Lima: La gouvernance démocratique face à la corruption » pendant l'étape de l'enregistrement de ses progrès. Il repose sur les réponses émanées de 15<sup>1</sup> États qui ont répertorié ces progrès jusqu'à la date du présent rapport.<sup>2</sup> Ce document a été établi par le Secrétariat aux Sommets des Amériques conformément aux termes du Mécanisme de suivi et d'application de l'Engagement de Lima<sup>3</sup>.

L'enregistrement des progrès des États participants, en ce qui a trait à la mise en œuvre des mandats de l'Engagement de Lima, a commencé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la plateforme en ligne du Mécanisme de suivi et d'application de l'Engagement de Lima. Le Mécanisme, proposé par la Présidence du processus des Sommets assumée par le Pérou, a été adopté lors de la Sixième Réunion ordinaire du GRIC le 28 novembre 2018 à Lima, au Pérou.

Outre le registre des progrès de chaque État, la plateforme virtuelle du Mécanisme envisage l'enregistrement des organisations internationales et régionales qui constituent le Groupe de travail mixte des Sommets (GTCC). Les informations recueillies tant des États que des institutions du GTCC ont été répertoriées sur la base des indicateurs de suivi du processus, adoptés par les États en tant que partie du Mécanisme. Les informations fournies par les États au sujet de chaque mandat incluent leurs niveaux respectifs de mise en œuvre, les mesures adoptées pour garantir leur pleine application, les défis ou l'assistance technique requis pour leur application, ainsi que les pratiques optimales en matière de prévention de la corruption et de lutte contre ce fléau. De même, les organisations du GTCC ont répertorié leurs progrès, et y ont inclus les informations relatives à l'offre de coopération technique (capacités régionales) aux pays participants. Sur la base des informations fournies, le présent rapport a été élaboré. Il en a été de même d'une plateforme virtuelle pour la banque des pratiques optimales et des capacités régionales en matière de prévention de la corruption et de lutte contre ce fléau.

### **II. Objectif du Rapport**

L'objectif du présent rapport est de tracer un panorama général des principaux défis auxquels doivent faire face les États dans l'application de l'Engagement de Lima. Il inclut des mesures concrètes en matière de prévention de la corruption et de lutte contre ce fléau. De surcroît, son

---

<sup>1</sup> À la date de la fermeture du rapport (lundi 17 juin 2019), 15 États participants se sont inscrits. Des inscriptions additionnelles postérieures à cette date pourront être recueillies dans une version révisée du document.

<sup>2</sup> États ayant participé au VIIIème Sommet qui ont répertorié les progrès dans la plateforme en ligne du registre du Mécanisme de suivi et de l'application de l'Engagement de Lima: Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Pérou, République Dominicaine, Trinité-et-Tobago, et Uruguay.

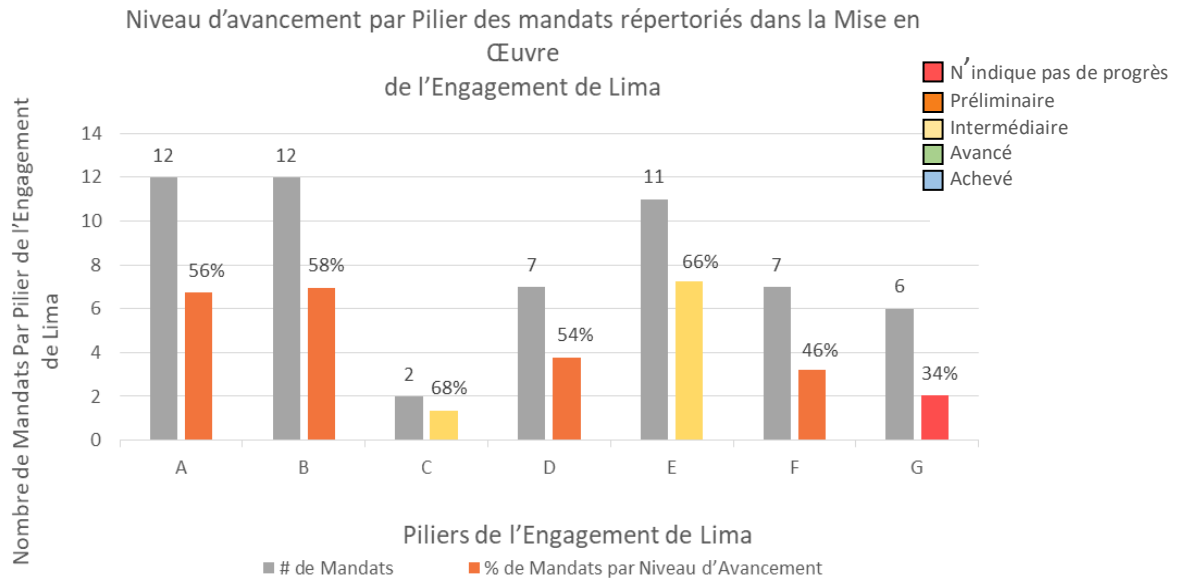
<sup>3</sup> Mécanisme de suivi et d'application de l'Engagement de Lima: La Gouvernance démocratique face à la corruption (GRIC/0.6/doc.26/18 rev.1 corr.1) [http://www.summit-americas.org/SIRG/2018/112818/Mecanismo\\_ES.doc](http://www.summit-americas.org/SIRG/2018/112818/Mecanismo_ES.doc)

objectif est de contribuer au processus de réflexion des États sur cette thématique, ainsi que d'informer les organisations du GTCC sur les nécessités en assistance technique des pays dans la perspective de la mise en œuvre des mandats de l'Engagement de Lima.

En ce sens, le rapport est divisé en deux parties: Dans la première partie est présentée une description, à l'échelle régionale, du niveau de mise en œuvre des mandats de l'Engagement de Lima. Dans la deuxième, sont identifiés les défis ou nécessités d'assistance technique des États en vue de l'application de l'Engagement de Lima, sur la base du répertoire de ses progrès.

### III. Niveau de mise en œuvre au titre des Piliers de l'Engagement de Lima<sup>4</sup>

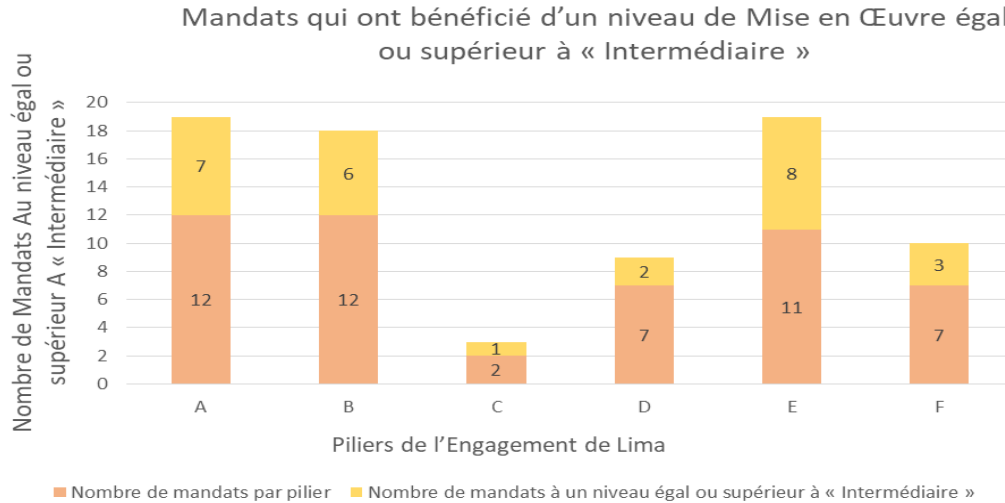
Sur la base des informations fournies par les 15 États qui ont répertorié leurs progrès sur la plateforme du Mécanisme, on estime que les engagements ou mandats, par Pilier, révèlent en moyenne un niveau « préliminaire » d'application.<sup>5</sup> Comme le montre le graphique ci-après, environ 56% des mandats relevant du Pilier A, 58% mandats relevant du Pilier B, 54% des mandats relevant du Pilier D, et 46% des mandats relevant du Pilier F se trouvent en moyenne à un niveau « préliminaire » de mise en œuvre. De même, environ 68% des mandats relevant du Pilier C, et 66% des mandats relevant du Pilier E se trouvent à un niveau « intermédiaire ». Le pilier G se réfère, en gros, au suivi ainsi qu'aux rapports sur la mise en œuvre de l'Engagement de Lima



<sup>4</sup> Piliers de l'Engagement de Lima: Pilier A. Renforcement de la gouvernance démocratique; Pilier B. Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression; Pilier C. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales; Pilier D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et les marchés publics; Pilier E. Coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs, et le recouvrement des avoirs; Pilier F. Renforcement des mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption, et Pilier G. Suivi et rapports.

<sup>5</sup> Question No 1 de la plateforme: Quel est le niveau d'avancement de votre pays au regard de cet engagement? Les niveaux d'avancement sont les suivants: Aucun progrès, préliminaire, intermédiaire, avancé, et achevé.

De même, comme l'illustrent les paragraphes qui suivent, les États ont indiqué un niveau plus élevé de progrès dans le Pilier E, avec 8 mandats à un niveau égal ou supérieur à « Intermédiaire » d'application, suivi du Pilier A, avec 7 mandats, du Pilier B avec 6 mandats, du Pilier F avec 3 mandats, du Pilier D avec 2 mandats, à un niveau égal ou supérieur à la catégorie « Intermédiaire » d'application.<sup>6</sup>



Les États ont répertorié des progrès plus marqués dans les thèmes suivants, par Pilier:

**A. Renforcement de la gouvernance démocratique**

*Mandat 2* - Autonomie et indépendance judiciaire

*Mandat 10* - Prévention des conflits d'intérêts

*Mandat 11* – Promotion des codes de conduite pour les agents publics

**B. Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs, et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression**

*Mandat 14* - Gouvernement ouvert, cyberadministration, et données ouvertes

*Mandat 15* – Consolidation de l'autonomie et de l'indépendance des organes supérieurs de contrôle

**C. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales**

*Mandat 26* - Sanctions à l'encontre des fonctionnaires publics liés à des actes de corruption

**D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et de marchés publics**

*Mandat 27* - Transparence dans les passations de marchés et les travaux publics

*Mandat 33* - Simplification administrative

<sup>6</sup> L'analyse du nombre de mandats à un niveau égal ou supérieur au niveau « Intermédiaire » représente l'intersection entre le niveau moyen de mise en œuvre par mandat et la tendance des réponses au niveau « Intermédiaire » de chaque mandat.

**E. Coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vins, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs**

*Mandat 34* - Mesures contre la corruption

*Mandat 35* - Responsabilité du pouvoir judiciaire

*Mandat 38* - Coopération entre les institutions de financement

**F. Renforcement des mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption**

*Mandat 48* - Renforcement du MESICIC

Les États indiquent des progrès « Préliminaires » dans les thèmes suivants:

**A. Renforcement de la gouvernance démocratique**

*Mandat 8* - Inclure les différents groupes en situation de vulnérabilité

*Mandat 12* - Participation du secteur privé

**B. Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs, et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression**

*Mandat 18* - Élaborer des statistiques et indicateurs lesquels permettent de mesurer l'incidence des politiques en matière de transparence et de lutte contre la corruption

*Mandat 19* - Mécanismes de reddition des comptes

**C. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales**

*Mandat 25* - Transparence dans la reddition des comptes et le financement des partis politiques

**D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et de marchés publics**

*Mandat 28* - Transparence dans les passations de marchés et les travaux publics

*Mandat 32* - Promouvoir des pratiques concertées et transparentes dans la délivrance des permis gouvernementaux

**E. Coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vins, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs**

*Mandat 39* - Promouvoir la coopération entre les institutions de financement et les organes de supervision financière

*Mandat 44* - Promouvoir la transparence dans la mise en commun des données fiscales avec l'appui du GTCC

**F. Renforcement des mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption**

*Mandat 47* - Demander au MESICIC d'assurer la coordination avec d'autres organismes internationaux de lutte contre la corruption

*Mandat 49* - Demander au MESICIC de développer une initiative d'observation et de mesure des politiques de lutte contre la corruption

### G. Suivi et rapports

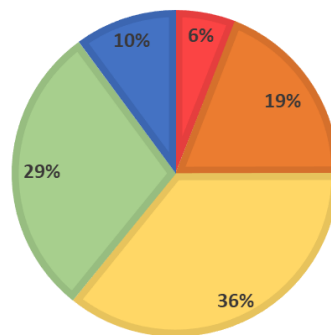
*Mandat 55* - Promouvoir l'avancement en matière d'équité et de parité entre hommes et femmes ainsi que l'autonomisation des femmes dans le Continent.

*Mandat 56* - Reconnaître l'importance du Secrétariat aux Sommets dans son rôle de suivi de la mise en œuvre des mandats et initiatives découlant du VIIIème Sommet et des Sommets précédents, ainsi que dans son rôle de coordination du Groupe de travail mixte sur les Sommets

D'autre part, les données recueillies à partir des informations fournies par les 15 États au sujet de l'**assistance technique ou des défis identifiés** pour donner suite aux mandats de l'Engagement de Lima, se réfèrent fondamentalement à des mandats dont la mise en œuvre révèle un degré « **Intermédiaire** » de mise en œuvre. En ce sens: Des 3 mandats qui « N'indiquent pas des progrès », 6% requièrent une assistance ou ont posé des défis. Des 10 mandats de niveau « Préliminaire » de mise en œuvre, 19% requièrent une assistance ou posent des défis. Des 18 mandats de niveau « Intermédiaire », 36% requièrent une assistance ou ont posé des défis. Des 15 mandats de niveau « Avancé », 29% requièrent une assistance technique ou ont posé des défis. Des 5 mandats classés au niveau « Achevé » dans leur mise en œuvre, 10% requièrent une assistance ou ont posé des défis.

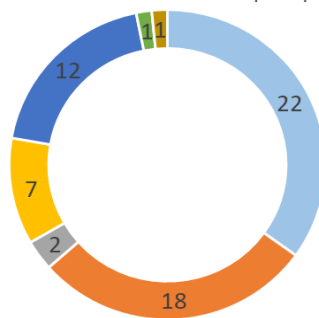
RELATION ENTRE LE NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE PAR LES ÉTATS ET LEURS NÉCESSITÉS TECHNIQUES/DÉFIS

■ N'indique pas de progrès ■ Préliminaire ■ Intermédiaire ■ Avancé ■ Achevé



Pour ce qui est du nombre de nécessités d'assistance technique ou de défis, par Pilier, comme indiqué ci-après, sous le Pilier A, 22 nécessités ont été indiquées en vue de la mise en œuvre; sous le Pilier B, 18; sous le Pilier C, 2; sous le Pilier D, 7; sous le Pilier E, 12, et sous les Piliers F et G, seulement une nécessité d'assistance technique ou un défi.

Nombre de Nécessités techniques par Pilier



■ A ■ B ■ C ■ D ■ E ■ F ■ G  
Piliers de l'Engagement de Lima

\*Les couleurs sont indépendantes des niveaux d'avancement des mandats

#### IV. Défis/nécessités d'assistance technique identifiés par les États

L'« Engagement de Lima : Gouvernance démocratique face à la corruption », compte 57 mandats ou mesures concrètes orientés vers l'action. En fonction des sept Piliers de cet Engagement sont abordés, dans les paragraphes qui suivent, les défis ou nécessités d'assistance technique répertoriés par les États afin de donner suite aux mandats<sup>7</sup>.

Sur la base de la nature de ces nécessités d'assistance ou de ces défis, ceux-ci ont été classés selon les critères suivants: Renforcement institutionnel; Formation, Apprentissage et Sensibilisation; Technologies et Optimisation de processus.

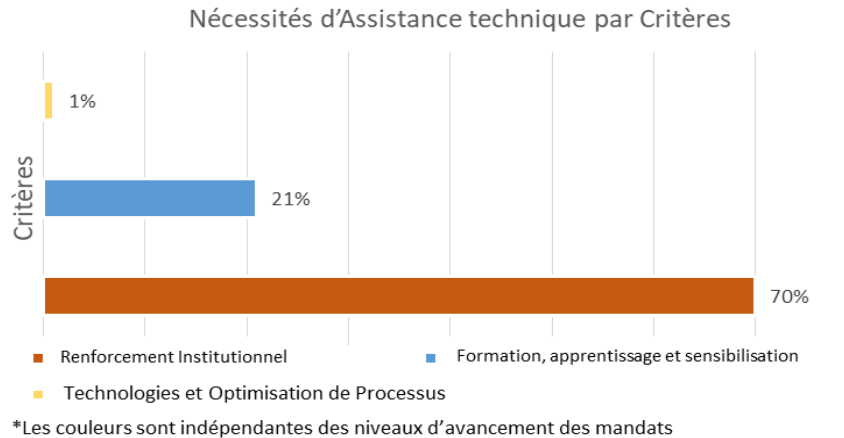
Mandats	Nécessités d'Assistance technique ou Défis par Pilier	Critères
<b>A. Renforcement de la gouvernance démocratique</b>		
1	Enquête sur des délits de corruption nationale et transnationale	Renforcement institutionnel
	Délit financier; détection, contrôle et interruption de la corruption; administration de contrats et pratiques optimales de passation de marchés publics; élaboration, formulation de stratégies, et évaluation des politiques anticorruption; gestion des risques et mise en œuvre; collaboration internationale, et amélioration de l'équipement	Renforcement institutionnel
2	Renforcement des capacités des opérateurs et administrateurs de la justice en matière de conception de cursus, méthodologie de contrôle interne et d'investigation	Renforcement institutionnel
4	Formation, apprentissage et sensibilisation pour promouvoir l'éducation civique dans le programme d'enseignement	Formation, apprentissage et sensibilisation
	Mise en place de programmes d'éducation et d'outils pour la prime enfance	Formation, apprentissage et sensibilisation
	Renforcement de la profession d'enseignant au moyen de la sensibilisation, de l'apprentissage, du développement d'outils et de ressources éducatives	Formation, apprentissage et sensibilisation
	Mise au point de programmes de formation spécialisée en matière de transparence, d'éthique publique, et de prévention de la corruption à l'intention des agents publics et du public en général	Formation, apprentissage et sensibilisation
5	Adaptation du cadre juridique de protection des témoins et des dénonciateurs	Renforcement institutionnel
	Formation et apprentissage à l'intention des agents publics dotés de capacités spéciales	Formation, apprentissage et sensibilisation
7	Participation politique des femmes et autonomisation des femmes	Renforcement institutionnel
	Formation et apprentissage en valeurs comme le mérite, la probité, l'intégrité en vue de leur incorporation dans les politiques publiques sur les droits de la femme	Formation, apprentissage et sensibilisation
8	L'inclusion de divers groupes en situation de vulnérabilité dans la définition des mesures pour renforcer la gouvernance et combattre la corruption	Renforcement institutionnel
9	Structure organisationnelle du service civil: méthodologies de sélection	Renforcement institutionnel
	Formation et apprentissages en langues maternelles à l'intention d public et des agents publics dotés de capacités spéciales	Formation, apprentissage et sensibilisation
10	Prévention et règlement des conflits d'intérêts - Élargissement au niveau	Renforcement institutionnel

<sup>7</sup> Jusqu'à la date d'établissement du présent rapport, des 33 États ayant participé, 45,5% ont effectué leur enregistrement sur la plateforme virtuelle du Mécanisme De ces États, seuls 10 (30,30%) ont fourni des informations sur les nécessités d'assistance technique ou sur les défis (question 4 de la plateforme)

	sous-national de la présentation sous serment de déclarations de patrimoine	
	Application effective de normes sur la prévention des conflits d'intérêts	Renforcement institutionnel
	Appui informatique pour élargir au niveau sous-national la présentation sous serment de déclarations de patrimoine, et développement des capacités humaines sur la matière	Technologies et optimisation de processus
11	Intégrité publique pour le service civil	Renforcement institutionnel
	Avis consultatifs pour un cadre d'intégrité publique en matière d'éthique dans le service civil	Renforcement institutionnel
	Promotion de l'intégrité et des codes de conduite du secteur privé	Formation, apprentissage et sensibilisation
	Mise en place de programmes de formation et d'apprentissage technique en matière d'éthique publique dans une optique coutumière	Formation, apprentissage et sensibilisation
12	Responsabilité pénale des personnes juridiques - aborder les pratiques optimales, sensibiliser au système politique, et élaborer et encourager des projets législatifs	Renforcement institutionnel
	Conception de cursus en matière de prévention de la corruption et de lutte contre la corruption	Formation, apprentissage et sensibilisation
<b>B. Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne Y compris la liberté d'expression</b>		
13	Mécanismes de prévention, filières de dénonciation ou autres mécanismes de contrôle social	Renforcement institutionnel
	Prise en charge par les citoyens en vue de la surveillance de la gestion gouvernementale	Renforcement institutionnel
14	Développement d'une culture de gouvernement ouvert et de cyberadministration dans les sphères municipales désavantagées.	Renforcement institutionnel
16	Définition et mise en œuvre d'instruments normatifs et régulateurs d'activité du système statistique national.	Renforcement institutionnel
	Établissement de mécanismes pour renforcer les organes de transparence et l'accès à l'information publique	Renforcement institutionnel
17	Gestion du changement et culture numérique dans l'administration publique, compétences numériques, gestion des documents dans l'administration publique, espaces de co-crédation pour le développement de services numériques et réutilisation des données	Formation, apprentissage et sensibilisation
18	Développement de statistiques et d'indicateurs pour évaluer l'impact des politiques de transparence et de lutte contre la corruption	Renforcement institutionnel
	Capacité de constitution de statistiques pertinentes en matière de corruption	Renforcement institutionnel
21	Assistance juridique-mécanismes d'encaissement d'une réparation civile	Renforcement institutionnel
22	Gestion de dénonciations pour cause de corruption	Renforcement institutionnel
22	Protection des dénonciateurs, des témoins et des informateurs d'actes de corruption	Renforcement institutionnel
23	Méthodologie d'identification de risques pour les journalistes	Renforcement institutionnel
24	Protection des agents publics: Renforcement des processus interinstitutionnels	Renforcement institutionnel
<b>C. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales</b>		
25	Ressources humaines pour la gestion du système national de candidatures et du système intégral de contrôle	Renforcement institutionnel
	Financement des organisations politiques et des campagnes électorales	Renforcement institutionnel
<b>D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation des contrats et les marchés publics</b>		



27	Technologie dans la passation de contrats publics Reconfiguration du système de passation des contrats	Technologies et optimisation de processus
	Optimiser les processus de passation de contrats publics à travers la mise en commun d'expériences et des nouvelles tendances innovantes	Technologies et optimisation de processus
28	Renforcement de l'organisme inter-agence de transparence et d'anticorruption en ce qui a trait à son alignement sur la politique nationale de transparence	Renforcement institutionnel
29	Renforcement du système de passation de contrats publics	Renforcement institutionnel
31	Gestion des risques de catastrophes avec un accent sur les peuples autochtones et le groupes ethniques	Renforcement institutionnel
	Établissement de plateformes d'information pour le contrôle citoyen	Technologies et optimisation de processus
33	Simplification administrative	Renforcement institutionnel
<b>E. Coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs</b>		
34	Subornation transnationale Renforcement des capacités institutionnelles et humaines	Renforcement institutionnel
	Subornation transnationale Assistance juridique et accès aux pratiques optimales concernant leur sanction	Renforcement institutionnel
35	Renforcement de cadres de responsabilité de l'entreprise	Renforcement institutionnel
38	Recouvrement des actifs	Renforcement institutionnel
	Technologies de l'information pour l'investigation et les poursuites engagées pour actes de corruption	Technologies et optimisation de processus
39,42	Échange rapide des informations dans la lutte contre le blanchiment de l'argent ou d'autres actifs et contre la corruption	Renforcement institutionnel
42	Formation en matière de recouvrement des actifs	Formation, apprentissage et sensibilisation
43	Modèles de risques de dépistage pour évvasion fiscale	Renforcement institutionnel
	Création d'un registre public de bénéficiaires ultimes	Renforcement institutionnel
	Apprentissage, équipements, logiciels et matériels informatiques pour l'analyse financière d'affaires relevant de l'entité pertinente en vue de trouver des preuves dans les procès pénaux	Technologies et optimisation de processus
<b>F. Renforcement des mécanismes interaméricains anticorruption</b>		
48	Développement et mise en marche d'un mécanisme de coordination pour la prévention et la en place d'un réseau d'intégrité	Renforcement institutionnel
	Mise au point de directives et d'orientations pour appliquer la fonction d'intégrité dans les organismes publics	Renforcement institutionnel
	Élaboration de projets de loi pour la création d'un système fonctionnel d'intégrité et de lutte contre la corruption	Renforcement institutionnel
<b>G. Suivi et rapports</b>		
55	Apprentissage en matière femmes/homme et de droits de la femme, y compris la transversalité de ces perspectives en politiques, plans et stratégies en matière de corruption	Formation, apprentissage et sensibilisation



Dans leur rapport, les pays ont indiqué 61 nécessités d'assistance technique ou défis pendant la mise en œuvre des mandats émis dans l'Engagement de Lima. Les nécessités ont été divisées en 3 critères: (i) Renforcement institutionnel; (ii) Formation, apprentissage et sensibilisation, et (iii) Technologies et Optimisation de Processus. De l'analyse réalisée, il a été déterminé que la majeure partie des nécessités d'assistance technique identifiées sont données sous le critère du renforcement institutionnel; formation, apprentissage, sensibilisation, suivi par les technologies et l'optimisation de processus.

## V. Conclusions préliminaires

Sur la base des 15 États qui, jusqu'à présent, ont répertorié des progrès au sujet des mandats de l'Engagement de Lima, on peut conclure ce qui suit:

1. Il est estimé que le niveau d'avancement moyen dans la mise en œuvre dans les quatre Piliers (A, B, D,F) de l'Engagement de Lima, est « Préliminaire », deux, au niveau « Intermédiaire » (C,E), et un, au niveau « Avancé » (G).
2. Pour ce qui est de l'assistance technique ou des défis identifiés par les États, le niveau d'avancement des mandats qui requièrent cette assistance technique, se situe dans la catégorie « Intermédiaire », suivi d'un niveau « Avancé » de mise en œuvre.
3. Sous le Pilier E est observé un niveau plus élevé d'avancement, avec 8 mandats situés à un niveau égal ou supérieur à « Intermédiaire » de mise en œuvre, suivi du Pilier A, avec 7 mandats, du Pilier B avec 6 mandats et du Pilier C avec 1 mandat et du Pilier G avec 0 mandat d'un niveau égal ou supérieur à « Intermédiaire » de mise en œuvre.
4. La plus grande partie des nécessités d'assistance technique identifiées par les États est associée au premier Pilier de l'Engagement de Lima (A. Renforcement de la gouvernance démocratique), suivi du deuxième Pilier (B. Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression). Puis arrivent les nécessités d'assistance en matière du cinquième Pilier (E. Coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs) et du quatrième Pilier (D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation de contrats et les marchés publics). Sous les Piliers F et G, les nécessités exprimées ont été minimales. Une grande partie des mandats qui y ont été énoncés relèvent d'autres instances.

5. La majeure partie des nécessités d'assistance ou des défis identifiés est associée au Renforcement institutionnel. Ce phénomène est partagé avec chacun des Piliers de l'Engagement de Lima, à l'exception du dernier Pilier (G. Suivi et rapports). Arrivent ensuite les nécessités ou défis liés à la Formation, l'Apprentissage et la Sensibilisation, ainsi que les Technologies et l'Optimisation des Processus.
6. Les nécessités d'assistance technique pour chacun des sept Piliers de l'Engagement de Lima identifiées par les États se manifestent dans les domaines suivants:
  - *Renforcement de la gouvernance démocratique*: Prévention et règlement des conflits d'intérêts; promotion des codes de conduite et d'éthique publique, et formation et apprentissage des agents publics; intégrité publique pour le service civil; éducation civique dans le programme d'études et renforcement de la profession d'enseignant.
  - *Transparence, accès à l'information, protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression*: Participation citoyenne; protection des dénonciateurs, des témoins et des informateurs, des journalistes et des agents publics; mise au point de statistiques et d'indicateurs; systèmes électroniques, gouvernement ouvert.
  - *Financement des organisations politiques et des campagnes électorales*: Déclaration de patrimoine, actifs et passifs.
  - Prévention de la corruption dans les travaux publics, la passation des contrats et des marchés publics: Recrutement des fonctionnaires publics, acquisition de biens et services par l'État.
  - *Coopération juridique internationale; lutte contre la pratique des pots-de-vin, les paiements illicites internationaux, la criminalité organisée et le blanchiment des actifs; et le recouvrement des avoirs*: Subornation transnationale, évasion fiscale, blanchiment des actifs et bénéficiaires ultimes; recouvrement des actifs; renforcement des cadres de responsabilités de personnes juridiques
  - *Renforcement des mécanismes interaméricains anticorruption*: Intégrité des organismes publics.
  - *Suivi et rapports*: Apprentissage en matière femmes/hommes, y compris la transversalité.

Le présent rapport pourra être actualisé à mesure que seront recueillies des informations sur des enregistrements additionnels d'autres États. On s'attend à ce qu'il contribue à l'échange des informations et des réflexions de la part des États en ce qui a trait aux suites données aux mandats émanés du VIII<sup>ème</sup> Sommet des Amériques. On s'attend également à ce qu'il contribue à encourager la collaboration entre les États et l'assistance technique et/o financière de la part des institutions qui constituent le Groupe de travail mixte des Sommets.

---

<sup>i</sup> L'analyse du niveau d'avancement de la mise en œuvre des mandats, par Pilier, de l'Engagement de Lima a été effectuée en déterminant la moyenne du niveau d'avancement de chaque mandat. Le niveau d'avancement de l'application a été établi dans la Plateforme virtuelle du Registre du Mécanisme de suivi et d'application de l'Engagement de Lima, dans la question No 1 dans laquelle sont formulés, pour chaque mandat, les niveaux d'application, c'est-à-dire: « n'indique pas de progrès », « préliminaire », « intermédiaire », « avancé », et « conforme ». Aux effets de l'élaboration du présent rapport, les valeurs de 1 à 5 ont été attribuées comme suit: **1-1.9**/N'indique pas de progrès, **2.2.9**/préliminaire, **3.3.9**/intermédiaire, **4.4.9**/avancé, et **5**/conforme. Chaque mandat a bénéficié de différentes réponses de la part des États. Sur la base de celles-ci, on a obtenu la moyenne de chacun des niveaux d'avancement de ces mandats. Cette méthode a été appliquée aux 57 mandats de l'Engagement de Lima. *Exemple*. Le mandat 1 a bénéficié de 10 réponses, dont un pays n'a indiqué aucun progrès de mise en œuvre, deux pays ont indiqué un niveau intermédiaire, cinq pays, un niveau avancé, et deux pays ont indiqué un niveau de conformité dans la mise en œuvre de ce mandat. Sur la base de la moyenne des 10 réponses reçues pour ce mandat 1, le

---

niveau de mise en œuvre qu'il a atteint (3.8) appartient à la catégorie intermédiaire. C'est ainsi également qu'a été analysée la moyenne d'application par Pilier. Après avoir déterminé la moyenne du niveau de mise en œuvre par mandat, toutes les moyennes ont été additionnées puis divisées par le nombre de mandats de ce Pilier. Le niveau d'application en ce qui a trait aux nécessités en matière d'assistance technique ou défis a été calculé par le nombre total des nécessités dans chaque niveau d'application, divisé par le nombre total de mandats de l'Engagement de Lima (57).